

Les CIDFF offrent un accompagnement personnalisé en partenariat avec de nombreux professionnel-le-s (professionnel-le-s du droit, de la santé, du secteur social et associatif, délégué-e-s du Défenseur des droits).

Fédération des CIDFF

Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

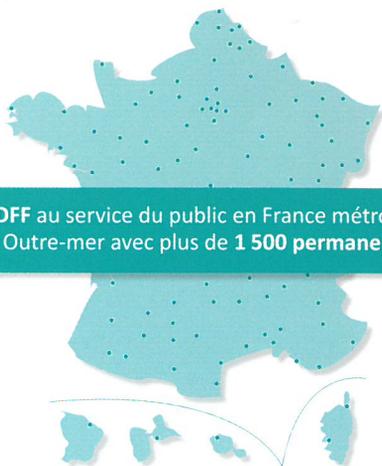
Pour obtenir des informations personnalisées, contactez le CIDFF le plus proche de chez vous : www.infofemmes.com

C.I.D.F.F.

37, avenue des Pyrénées

11100 NARBONNE

Tél. 04 68 42 51 30 - Fax 04 68 42 51 39



106 CIDFF au service du public en France métropolitaine et Outre-mer avec plus de 1 500 permanences.

FNCIDFF

7 rue du Jura – 75013 Paris

01 42 17 12 00 – cnidff@cnidff.fr

www.infofemmes.com  facebook.com/cnidff



© FNCIDFF - Septembre 2017

LES SERVICES D'INFORMATION JURIDIQUE DES CIDFF

VECTEURS DE L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES



Le réflexe égalité

www.infofemmes.com

CONNAÎTRE SES DROITS POUR LES FAIRE VALOIR

« Nul n'est censé ignorer la loi » : toute personne est présumée connaître la loi, tant pour la respecter que pour faire valoir ses droits :

- les CIDFF vous proposent une information juridique accessible, confidentielle, individuelle et gratuite,
- des juristes diplômé-e-s et expérimenté-e-s vous écoutent et vous orientent dans vos démarches,
- vous pouvez accéder à une permanence d'information à proximité de chez vous.

PERMANENCES D'INFORMATION JURIDIQUE DES CIDFF*

Elles sont proposées sur tout le territoire national, en ville, dans les zones rurales, dans les quartiers prioritaires...



Sous quelle forme ?

- des entretiens individuels,
- des permanences téléphoniques,
- dans certains CIDFF, des visio-conférences.

Dans quels lieux ?

- les CIDFF et leurs antennes,
- les Maisons de la Justice et du Droit (MJD),
- les Points d'Accès au Droit (PAD),
- les tribunaux,
- les Maisons de Services au Public (MSAP),
- les mairies, les centres sociaux...

Pour qui ?

Pour tout public (particuliers et professionnels). En pratique, le public reçu est majoritairement féminin.

* Les informations délivrées par les juristes des CIDFF ne se substituent en aucun cas aux consultations juridiques des professionnel-le-s du droit (avocat-e-s, notaires) qui sont les seul-e-s à pouvoir délivrer des conseils juridiques adaptés à votre situation.

UNE INFORMATION PORTANT SUR DIVERS DOMAINES DU DROIT

► Droit de la famille :

- PACS, mariage, concubinage,
- séparations, divorces,
- autorité parentale : pensions alimentaires, résidence alternée, droit de visite et d'hébergement,
- filiation,
- successions,
- tutelle et curatelle...

► Violences sexistes :

- violences conjugales,
- harcèlement moral ou sexiste,
- viols et autres agressions sexuelles,
- mutilations sexuelles,
- prostitution,
- mariage forcé...

► Discriminations : emploi, logement, santé...

Certains CIDFF proposent également des informations relevant de domaines spécifiques :

► Droit des étrangers :

- titres de séjour, nationalité,
- droit international de la famille (divorce international, enlèvement d'enfant, exécution de jugements étrangers)...

► Droit du travail :

- CDD, CDI, licenciement, démission, congé de maternité, autres congés, harcèlement (moral/sexuel),
- santé au travail...

► Droit de la vie quotidienne :

- logement (bail, copropriété...),
- consommation (crédits, endettement, contrats)...